

BYRRH

VIN TONIQUE et APERITIF

RECOMMANDE AUX FAMILLES VENTE EN 1912: 11,000,000 DE BOUTEILLES
L. VIOLET, - THUIR, FRANCE

Agents: PAUL GELPI & SONS, New Orleans

BYRRH

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales;

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et ferme le dimanche. Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lieues de la rue du Canal, Zeme District.

F. A. BRUNET

IMPORTATEUR DIRECT

HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER

313 RUE ROYALE 313

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la N.-O. Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de nos marchandises pour lesquelles le doute toute concurrence.

Les ordres de la campagne sont sollicités.

PHONE MAIN 4360.

SIROP ANGELL

CONTRE LA TOUX COQUELUCHE

TOUX, RHUME, BRONCHITE, MALADIES DES POUMONS ET DE LA GORGE

PRIX, (expédié Franco) 25 et 50 SOUS

Préparé par DR. RICHARD ANGELL

Et chez tous les Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe

A cherché pendant ses cinquante années de service aux Etats-Unis à réaliser la définition du mot assurer, à savoir: "Rendre certain ou garantir". Toutes personnes en réclamations pour pertes, assurées dans cette Compagnie et atteintes par les sévères conflagrations qui ont eu lieu dans ce pays-ci et dans d'autres, atestent volontiers, croyons nous, le sentiment de sécurité que leur a fait éprouver la possession de nos polices et la satisfaction que leur ont donnée nos règlements.

The New Freedom

(LA NOUVELLE LIBERTÉ)

Par son Ex. WOODROW WILSON
Président des Etats-Unis

Ce livre vous apprendra à connaître l'homme vrai qu'est votre Président

3ème Grande Edition, Net \$1.00

EN VENTE CHEZ

Adrien Rémond

232 RUE BOURBON 232

EN VILLE

Doubleday, Page & Co.,
GARDEN CITY, N. Y.

STATION BALNEAIRE

(Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 620 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Prospectus et informations demandés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Weorshausen, Bavère

VENTES A L'ENGAN VENTES A L'ENGAN

Par ERNEST A. CARRERE Par ERNEST A. CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION

COTTAGE DOUBLE

SUR DEUX LOTS DE TERRE. 60x120.

931-33 RUE MARENGO

ENTRE LES RUES MAGAZIN ET CAMP

LE JEUDI, 12 MARS 1914, A MIDI

A la Bourse de propriétés foncières, 311 rue Baronne

Succession de Josephine M. Asbury.

No. 107,066 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B

Par Ernest A. Carrere, Encanteur, Bureau 906 rue Perdido.

Le JEUDI 12 Mars, 1914 à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un décret issu daté et signé du 3 février 1914 par l'honorable E. E. Kinney, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant par la division B actuellement absent en congé, le procureur a la vente à l'engan de la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent situés dans le système d'irrigation de cette ville dans l'Etat borné par Constantine et désignés par les numéros huit et neuf de l'Etat vingt-sept et mesurant chacun trente pieds (30) de

face à la rue Marengo sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Les améliorations comprennent un cottage double retiré construit en bois et recouvert en ardoises, avec combles, pontet, falotie, 4 chambres et bain d'un côté et 5 chambres et bain de l'autre côté, gaz, eau et égouts de chaque côté.

CONDITIONS: — COMPTANT l'acquéreur devra assumer les taxes de 1914 en sus et en plus du prix de l'adjudication et payer sous les certificats et les frais de l'acte de vente. Le dit acte de vente devant être passé devant Joseph Sinal, notaire.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication en compte de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 311 rue Baronne, N. O.

JAMES CLARK HENRIQUES, Avocat, 107-109 rue Perdido, N. O.

CHEMINS DE FER.



Le Train de New York

Quitte la Station 7:30 P. M.

Terminale à HARTWIG MOSS AGENCY, LTD., 220 Baronne Street.

DIRECTEMENT A la 32me rue et la 7me Avenue Un îlot de Broadway.

Eclairé à l'Electricité. Excellent Service de Wagon Restaurant.

"A La Carte"

Bureau des Billets, 211 RUE ST. CHARLES.

Dépôt: Station Terminale, rue du Canal.

PHONE MAIN 2222.

RAPPORTS D'ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL

FIRE ASSOCIATION OF PHILADELPHIA, PHILADELPHIE, PA.

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 750,000.00

Actif 6,154,898.46

Passif moins capital et sur- plus 5,404,898.46

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu 68,087.34

Ferries payées en Louisiane, 1913 — Feu 19,938.00

Agents ALFRED WELBORN 276v-30r

EXCURSIONS

New Orleans Great Northern Railroad

DIMANCHE

ENTRE NOUVELLE ORLEANS ET Ramsay, Covington, Claiborne, Abita Springs, Ozona Park, Mandeville, Natchitoches, Forest Glen, Lake, Oaklawn, Hyslop, Bon-Touca.

Polsom, Onville, Hoods, Red Bluff et Fitzneim

Bogalusa, Rio, Sun, Bush, Tallsheek, Floreenville, Maud, Amos et Intermédiaire.

\$ 1.00

\$ 1.25

\$ 1.25

RAPPORT ANNUEL

NEW HAMPSHIRE FIRE INSURANCE COMPANY, MANCHESTER, N. H.

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 200,000.00

Actif 2,520,748.39

Passif moins capital et sur- plus 2,320,748.39

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu 8,754.86

Ferries payées en Louisiane, 1913 — Feu 6,754.84

Agents LUCAS E. MOORE & CO 1 mars-30r

RAPPORT ANNUEL

THE FERD MARINS INSURANCE AGENCY LTD.

918 Gravier Street, 276v-30r

Michigan Fire and Marine Insurance Company de Detroit, Mich.

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 400,000.00

Actif 1,547,443.92

Passif, moins capital et sur- plus 1,147,443.92

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu 38,827.51

Ferries payées en Louisiane, 1913 — Feu 13,736.23

Agents EDWIN SHELBY & CO, 302 Ibernia Bank Bldg., Agents, 286v-30r

The N. O. Bee Publishing Co., Ltd.

323 Chartres Street NEW ORLEANS

SPECIALITE DE

TRAVAUX EN FRANÇAIS

TRADUCTIONS EN Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand et Hollandais

L'Abelle Bourdonne

Constamment

Dans les meilleures demeures Françaises de la Nouvelle Orléans et de ses environs.

Ce journal convient à mille acheteurs qui ne peuvent être approchés par un autre moyen.

Téléphone 3487 Main et demandez que notre "ad man" aille vous voir.

RAPPORTS D'ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL

UNITED STATES BRANCH ROYAL EXCHANGE ASSURANCE.

Cie d'Assurance de Londres, Angletterre

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 2,867,006.62

Actif 1,841,728.33

Passif moins capital et sur- plus 1,025,278.29

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 28,221.00

Primes reçues en La, 1913 — Marine 7,219.45

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Feu \$ 46,441.41

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Marine 8,545.44

Total \$ 66,771.75

Agents GODCHAUX & MAYER, LTD., 276v-30r

RAPPORT ANNUEL

ORIENT INSURANCE COMPANY

Cie d'Assurance de Hartford, Conn., Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 1,000,000.00

Actif 3,487,488.46

Plus 1,096,010.89

Surplus 4,583,500.00

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu 87,417.63

Ferries payées en Louisiane, 1913 — Feu 9,470.04

Agents MARSHALL J. SMITH & CO., LTD., 209 Baronne St., ALFRED WELBORN 615 Common St. 276v-30r

RAPPORT ANNUEL

ALLEMANIA FIRE INSURANCE CO OF PITTSBURG, PENNSYLVANIA

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 300,000.00

Actif 2,520,748.39

Passif moins capital et sur- plus 2,220,748.39

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu 8,754.86

Ferries payées en Louisiane, 1913 — Feu 6,754.84

Agents LUCAS E. MOORE & CO 1 mars-30r

RAPPORT ANNUEL

NEW HAMPSHIRE FIRE INSURANCE COMPANY, MANCHESTER, N. H.

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 200,000.00

Actif 2,520,748.39

Passif, moins capital et sur- plus 2,320,748.39

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu 8,754.86

Ferries payées en Louisiane, 1913 — Feu 6,754.84

Agents LUCAS E. MOORE & CO 1 mars-30r

RAPPORT ANNUEL

NEWARK FIRE INSURANCE COMPANY OF NEWARK, N. J.

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 500,000.00

Actif 2,278,029.42

Passif, moins capital et sur- plus 1,778,029.42

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 11,227.75

Ferries payées en Louisiane, 1913 — Feu \$ 6,198.77

Total \$ 17,426.52

Agents CHARLES D. FOUCHER, 287v-30r

RAPPORT ANNUEL

AMERICAN CENTRAL INSURANCE COMPANY OF ST. LOUIS, MO.

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 2,000,000.00

Actif 3,415,918.67

Passif, moins capital et sur- plus 1,415,918.67

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 207,700.00

Ferries payées en Louisiane, 1913 — Feu \$ 130,42

Total \$ 338,120.42

Agents C. M. FOUCHER, 247 rue Canaletolet, CACUMBERO & TERRY, Weils Bldg. INTERSTATE TRUST & BANKING, 287v-30r

RAPPORT ANNUEL

INSURANCE COMPANY OF NORTH PHILADELPHIA, PENNSYLVANIA, PA.

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 4,000,000.00

Actif 17,000,122.32

Passif, moins capital et sur- plus 13,000,122.32

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 400,000.00

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Marine 87,365.23

Total \$ 487,365.23

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Feu \$ 400,000.00

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Marine 87,365.23

Total \$ 487,365.23

Agents MARSHAL J. SMITH & CO., LTD., Agents, DAN ROSE, 605 Whitney Bank Bldg. 276v-30r

RAPPORT ANNUEL

ALLIANCE INSURANCE COMPANY OF PHILADELPHIA, PENNSYLVANIA

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 750,000.00

Actif 2,778,192.77

Passif moins capital et sur- plus 2,028,192.77

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 87,600.00

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Marine \$ 29,000.81

Total \$ 116,600.81

Agents THE HARTWIG MOSS INSURANCE AGENCY LTD., 220 rue Baronne. 276v-30r

RAPPORTS D'ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL

UNITED STATES BRANCH ROYAL EXCHANGE ASSURANCE.

Cie d'Assurance de Londres, Angletterre

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 2,867,006.62

Actif 1,841,728.33

Passif moins capital et sur- plus 1,025,278.29

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 28,221.00

Primes reçues en La, 1913 — Marine 7,219.45

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Feu \$ 46,441.41

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Marine 8,545.44

Total \$ 66,771.75

Agents GODCHAUX & MAYER, LTD., 276v-30r

RAPPORT ANNUEL

ST. PAUL FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY OF ST. PAUL, MINN.

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 500,000.00

Actif 2,278,029.42

Passif, moins capital et sur- plus 1,778,029.42

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 11,227.75

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Feu \$ 6,198.77

Total \$ 17,426.52

Agents GODCHAUX & MAYER, LTD., 276v-30r

RAPPORT ANNUEL

DETROIT FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY OF DETROIT, MICH.

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 500,000.00

Actif 2,278,029.42

Passif, moins capital et sur- plus 1,778,029.42

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 11,227.75

Ferries payées en Louisiane, 1913 — Feu \$ 6,198.77

Total \$ 17,426.52

Agents CHARLES D. FOUCHER, 287v-30r

RAPPORT ANNUEL

NEWARK FIRE INSURANCE COMPANY OF NEWARK, N. J.

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 500,000.00

Actif 2,278,029.42

Passif, moins capital et sur- plus 1,778,029.42

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 11,227.75

Ferries payées en Louisiane, 1913 — Feu \$ 6,198.77

Total \$ 17,426.52

Agents CHARLES D. FOUCHER, 287v-30r

RAPPORT ANNUEL

AMERICAN CENTRAL INSURANCE COMPANY OF ST. LOUIS, MO.

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 2,000,000.00

Actif 3,415,918.67

Passif, moins capital et sur- plus 1,415,918.67

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 207,700.00

Ferries payées en Louisiane, 1913 — Feu \$ 130,42

Total \$ 338,120.42

Agents C. M. FOUCHER, 247 rue Canaletolet, CACUMBERO & TERRY, Weils Bldg. INTERSTATE TRUST & BANKING, 287v-30r

RAPPORT ANNUEL

INSURANCE COMPANY OF NORTH PHILADELPHIA, PENNSYLVANIA, PA.

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 4,000,000.00

Actif 17,000,122.32

Passif, moins capital et sur- plus 13,000,122.32

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 400,000.00

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Marine 87,365.23

Total \$ 487,365.23

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Feu \$ 400,000.00

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Marine 87,365.23

Total \$ 487,365.23

Agents MARSHAL J. SMITH & CO., LTD., Agents, DAN ROSE, 605 Whitney Bank Bldg. 276v-30r

RAPPORT ANNUEL

ALLIANCE INSURANCE COMPANY OF PHILADELPHIA, PENNSYLVANIA

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 750,000.00

Actif 2,778,192.77

Passif moins capital et sur- plus 2,028,192.77

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 87,600.00

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Marine \$ 29,000.81

Total \$ 116,600.81

Agents THE HARTWIG MOSS INSURANCE AGENCY LTD., 220 rue Baronne. 276v-30r

RAPPORT ANNUEL

ALLIANCE INSURANCE COMPANY OF PHILADELPHIA, PENNSYLVANIA

Pour l'année finissant le 31 décembre, 1913, publiée conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale pour l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé \$ 750,000.00

Actif 2,778,192.77

Passif moins capital et sur- plus 2,028,192.77

Primes reçues en Louisiane, 1913 — Feu \$ 87,600.00

Ferries payées en Lou- isiane, 1913 — Marine \$ 29,000.81

Total \$ 116,600.81

Agents THE HARTWIG MOSS INSURANCE AGENCY LTD., 220 rue Baronne. 276v-30r

VENTES A L'ENGAN.

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No. 106,483.

John C. Levy vs. Judah P. Levy.

VENTE EN PARTAGE.

CONFORMEMENT et en vertu d'un jugement en date du 20 octobre 1907, la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No. 106,483, a fait droit au jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No. 106,483, en ce qui concerne la vente en partage de la propriété décrite ci-dessous, à savoir: Le dit lot "O" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "P" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "Q" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "R" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "S" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "T" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "U" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "V" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "W" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "X" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "Y" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "Z" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "AA" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "BB" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "CC" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "DD" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "EE" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "FF" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "GG" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "HH" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "II" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "JJ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "KK" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "LL" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "MM" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "NN" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "OO" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "PP" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "QQ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "RR" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "SS" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "TT" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "UU" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "VV" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "WW" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "XX" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "YY" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "ZZ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "AAA" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "BBB" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "CCC" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "DDD" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "EEE" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "FFF" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "GGG" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "HHH" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "III" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "JJJ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "KKK" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "LLL" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "MMM" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "NNN" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "OOO" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "PPP" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "QQQ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "RRR" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "SSS" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "TTT" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "UUU" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "VVV" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "WWW" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "XXX" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "YYY" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "ZZZ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "AAA" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "BBB" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "CCC" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "DDD" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "EEE" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "FFF" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "GGG" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "HHH" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "III" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "JJJ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "KKK" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "LLL" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "MMM" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "NNN" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "OOO" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "PPP" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "QQQ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "RRR" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "SSS" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "TTT" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "UUU" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "VVV" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "WWW" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "XXX" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "YYY" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "ZZZ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "AAA" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "BBB" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "CCC" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "DDD" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "EEE" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "FFF" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "GGG" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "HHH" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "III" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "JJJ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "KKK" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "LLL" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "MMM" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "NNN" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "OOO" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "PPP" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "QQQ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "RRR" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "SSS" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "TTT" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "UUU" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "VVV" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "WWW" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "XXX" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "YYY" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "ZZZ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "AAA" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "BBB" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "CCC" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "DDD" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "EEE" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "FFF" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "GGG" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "HHH" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "III" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "JJJ" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "KKK" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit lot "LLL" mesurant trente pieds de large sur quatre-vingt pieds de long, et le dit